



Ville d'Epinay-sur-Orge

Ville Fleurie



INSCRIPTION en ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS de SEPTEMBRE 2017



L'inscription de mon enfant en 4 points-clés ...

**1 → La procédure d'inscription en Mairie est obligatoire,
Date limite : le 30 JUIN 2017**

2 → Un enfant non inscrit à la date du 30 juin 2017 ne sera pas accepté dans les accueils de loisirs.

3 → ATTENTION : en cas d'absence non justifiée par un certificat médical sous 8 jours, les jours non fréquentés vous seront facturés.

4 → Il ne pourra pas être dérogé à cette réglementation, dont le but est d'assurer un accueil de qualité et sécurisé des enfants au sein des accueils de Loisirs

Merci de prendre en compte ces différentes informations.

Pour le Maire,
Mme Geneviève BESSE
Maire adjointe



INSCRIPTION en ACCUEILS DE LOISIRS

MERCREDIS de SEPTEMBRE 2017

Nom enfant :

Prénom enfant :

Date de naissance :

N° téléphone parents :

Ecole :

Adresse :

ADRESSE MAIL :

FREQUENTERA L'ACCUEIL DE LOISIRS ci-dessous :

(Cocher la case correspondante)

Accueil de Loisirs Élémentaire des **TEMPLIERS**

Accueil de Loisirs Maternel P. **VALERY**

Accueil de Loisirs Maternel A. **CAMUS**

Accueil de Loisirs Maternel des **TEMPLIERS**

Rappel des horaires des accueils de loisirs : **13 h 30 / 18 h 45**

IMPORTANT:

L'inscription ne sera validée que si vous êtes à jour de vos règlements.

Signature obligatoire des parents :

Merci de cocher ci-dessous les mercredis après-midi, où l'enfant fréquentera l'accueil de loisirs.

Mercredi 06/09	Mercredi 13/09	Mercredi 20/09	Mercredi 27/09

► Pour les parents dont les enfants n'ont jamais fréquenté l'accueil de loisirs, ceux-ci sont invités à venir retirer à l'accueil de loisirs ou au service scolaire de la mairie, les fiches sanitaires de liaison et les formulaires d'autorisations diverses qui seront à remettre aux accueils de loisirs.